

Commune du Rhône - 69

SAINT-LAURENT D'AGNY



PLAN LOCAL D'URBANISME



DOCUMENT GRAPHIQUE 4-5 DU REGLEMENT

PLAN DE DETAIL : LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Révision prescrite le : Arrêtée le : Approuvée le :	7 Décembre 2009 28 Juin 2012 15 Avril 2013
Modification° 1 approuvée le :	4 Juin 2018
Modification° 2 approuvée le :	8 Avril 2019
Modification° 3 approuvée le :	7 Octobre 2019
Déclaration de Projet approuvée le :	10 Février 2020
Modification n° 4 approuvée le :	4 Avril 2022
Modification n° 5 approuvée le :	3 Avril 2023

Liste des Emplacements réservés

1 - La Voirie

N°	Destination	Bénéficiaire	Largeur ou surface estimée
V1	Elargissement VC 410	Commune	Largeur : 8 mètres
V2	Création d'une voie entre la route de St Vincent et l'école	Commune	Largeur : 12 mètres
V3	Elargissement du chemin du Gorgy	Commune	Largeur: 6 mètres
V4	Elargissement de la route de St Vincent	Commune	Largeur : 7 mètres
V5	Elargissement de la rue de l'Étang	Commune	Largeur supplémentaire : 5 mètres
V6	Création d'un cheminement piétonnier entre l'école et le Bottand	Commune	Largeur : 5 mètres
V7	Elargissement VC 410 chemin des Ollagnons	Commune	Surface : environ 1700m ²
V8	Aménagement de carrefour route de Marcellat – RD 115	Commune	Surface : environ 200m ²
V9	Aménagement du carrefour des 4 chemins RD83 – VC10	Commune	Surface : 760m ² environ
V10	Elargissement chemin du Ranfray	Commune	Surface : environ 1 800m ²
V11	Aménagement du carrefour RD30 / Ligne (Croix des Rameaux)	Commune	Surface : environ 500m ²
V12	Elargissement de la rue du Clos de Cibeins	Commune	Surface : environ 570m ²
V13	Aménagement du carrefour RD383 Route de Ravel – VC 102 Cosmonautes	Commune	Surface totale : 1 800m ²
V14	Aménagement du carrefour chemin Ligne – RD36 Crémère	Commune	Surface : environ 100m ²
V15	Création d'un cheminement piétonnier Pré du village / Gloriette	Commune	Largeur : 5 mètres
V16	Rétablissement voie verte (Ligne) Les Arches	Commune	Surface : environ 2 600m ²
V17	Amélioration du carrefour RD30 / VC6 chemin du Loup pour modes doux	Commune	Surface : environ 15 000m ²
V18	Supprimé		
V19	Pour la création de stationnements et d'un accès à la zone AU Cadix / Gailladière	Commune	Surface : environ 518 m ²
V 20	Pour l'accès à la zone Ui 2 Rue du Moron	COPAMO	Largeur : 10 mètres
V 21	Pour l'accès à la zone Ui 2 Rue du Moron	COPAMO	Largeur : 10 mètres

Les emprises données pour l'élargissement d'une voie ancienne ou pour une voie nouvelle sont mesurées à l'axe et correspondent à la largeur de la plate-forme.

Elles ne tiennent pas compte des largeurs de talus, murs de soutènement et fossés éventuels, ainsi que les surfaces de terrains susceptibles d'être nécessaires à la réalisation des projets en cause.

2 - Equipements publics

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface estimée
R1	Création d'un bassin de retenue des eaux pluviales (Lieu-dit Gorget)	Commune	15 500 m ²
R2	Supprimé		
R3	Supprimé		
R4	Création d'un parking relais avec services associés	COPAMO	5 100 m ²
R5	Elargissement des rues Clos-Cibeins et Cadix pour créer des places de stationnement publics en long ; création d'un espace dédié au stationnement public	Commune	1 800 m ²

4 - Document Graphique du règlement
 4-5 Liste des emplacements réservés

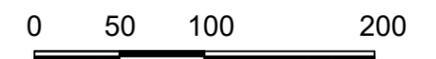
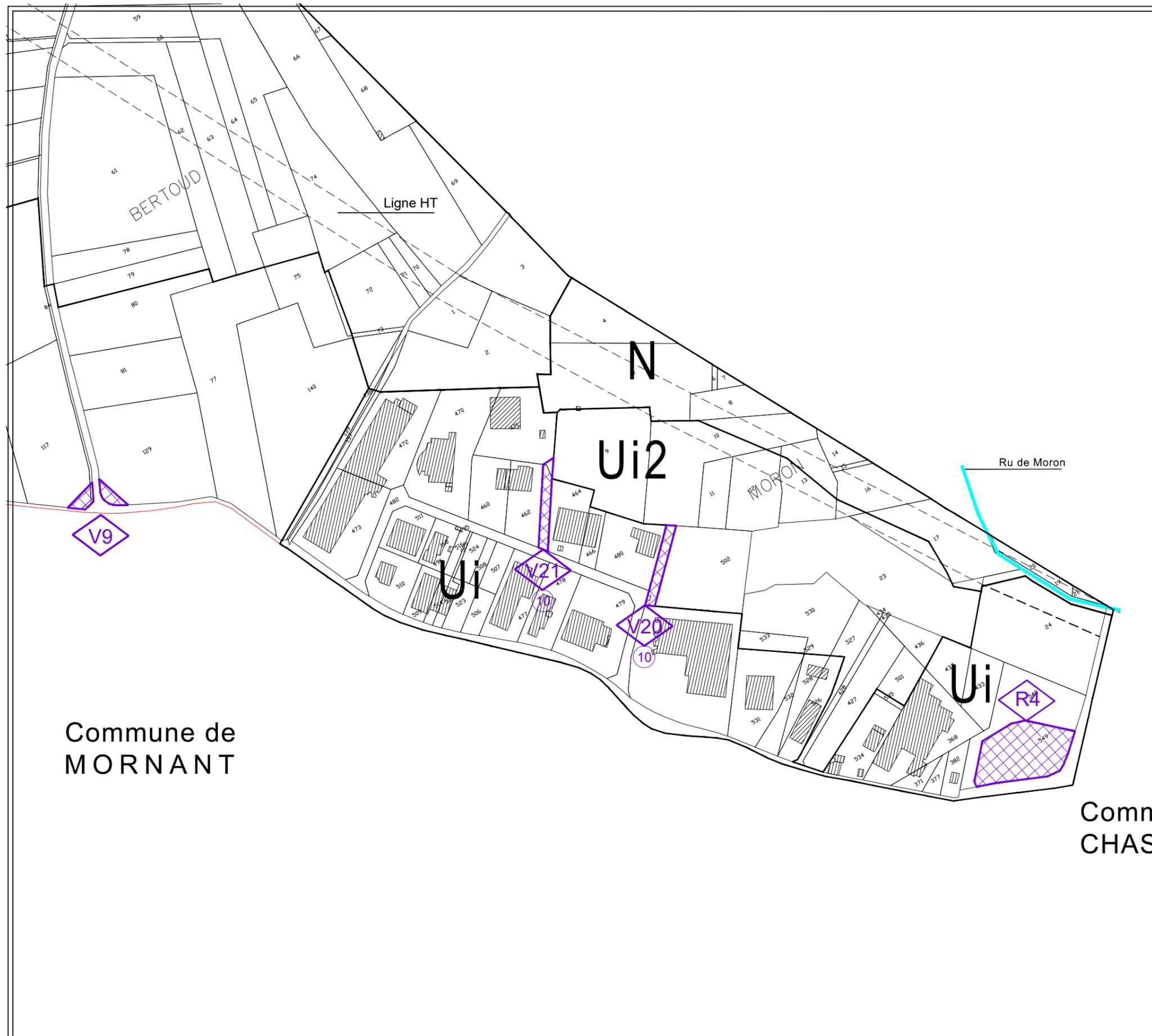
Révision prescrite le : 07 décembre 2009
 Arrêtée le : 28 juin 2012
 Approuvée le : 15 avril 2013

Modification n° 5 :
 Approuvée le : 3 Avril 2023

Echelle d'Origine 1/5 000

Planche 1

-   Emplacement réservé pour équipement public
-   Emplacement réservé pour la voirie



Plan Local d'Urbanisme

4 - Document Graphique du règlement

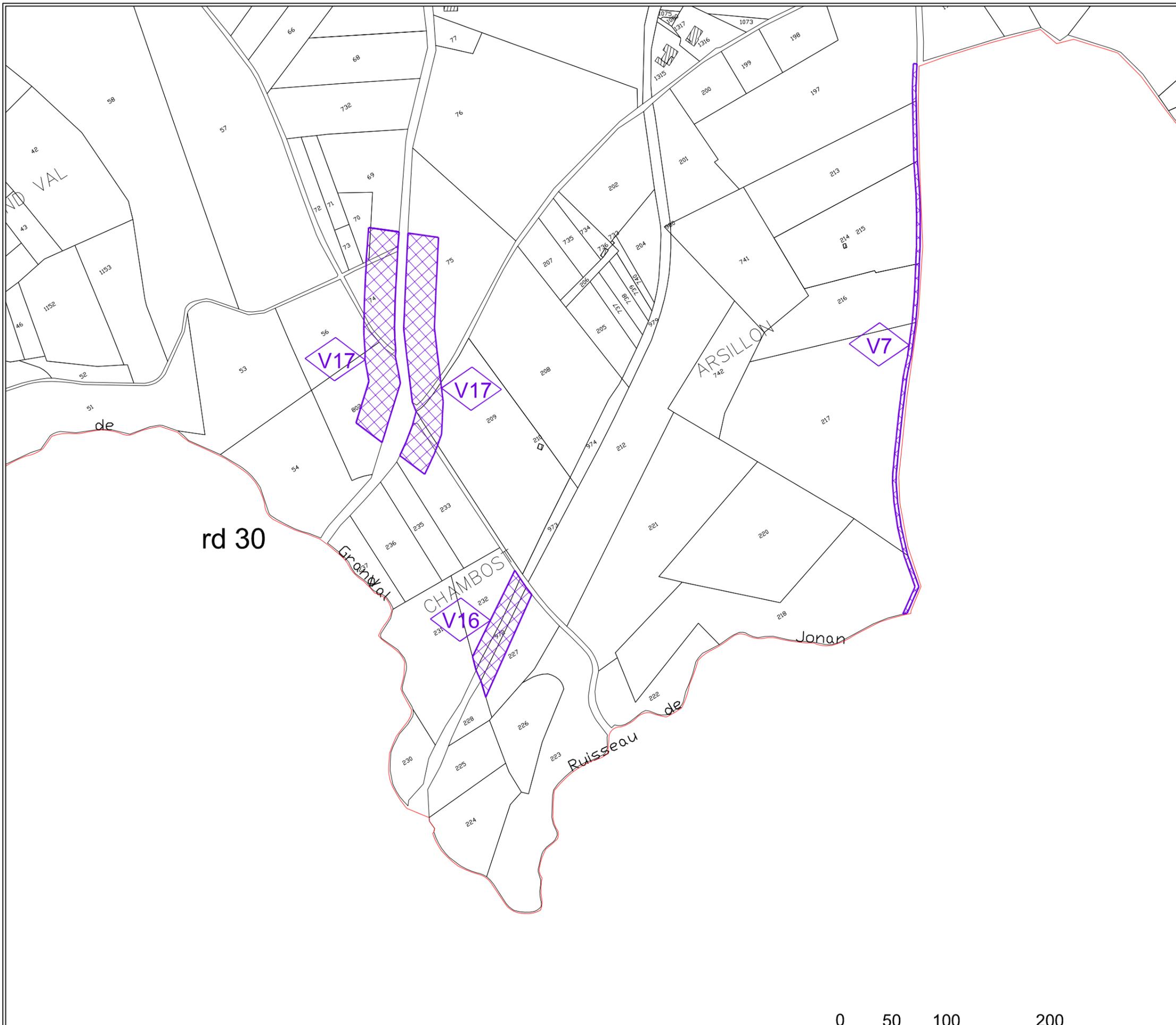
4-5 Liste des emplacements réservés

Révision prescrite le :	07 décembre 2009
Arrêtée le :	28 juin 2012
Approuvée le :	15 avril 2013

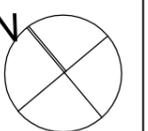
Echelle d'Origine 1/ 5 000

Planche 2

-  Emplacement réservé pour équipement public
-  Emplacement réservé pour la voirie



0 50 100 200



4 - Document Graphique du règlement

4-5 Liste des emplacements réservés

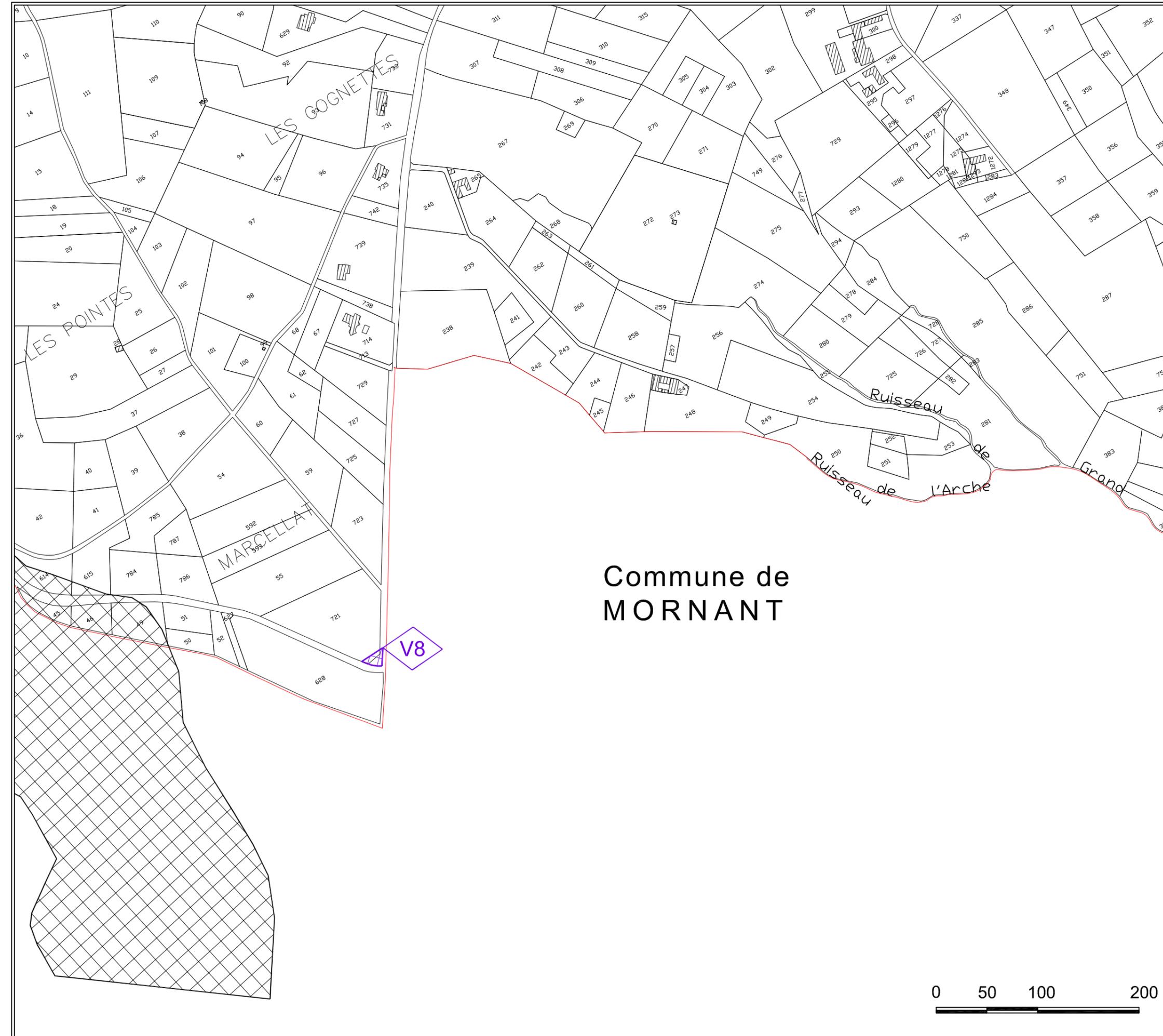
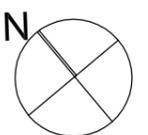
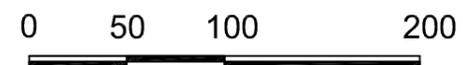
Révision prescrite le :	07 décembre 2009
Arrêtée le :	28 juin 2012
Approuvée le :	15 avril 2013

Echelle d'Origine 1/ 5 000

Planche 3

-  Emplacement réservé pour équipement public
-  Emplacement réservé pour la voirie

Commune de
MORNANT



Plan Local d'Urbanisme

4 - Document Graphique du règlement

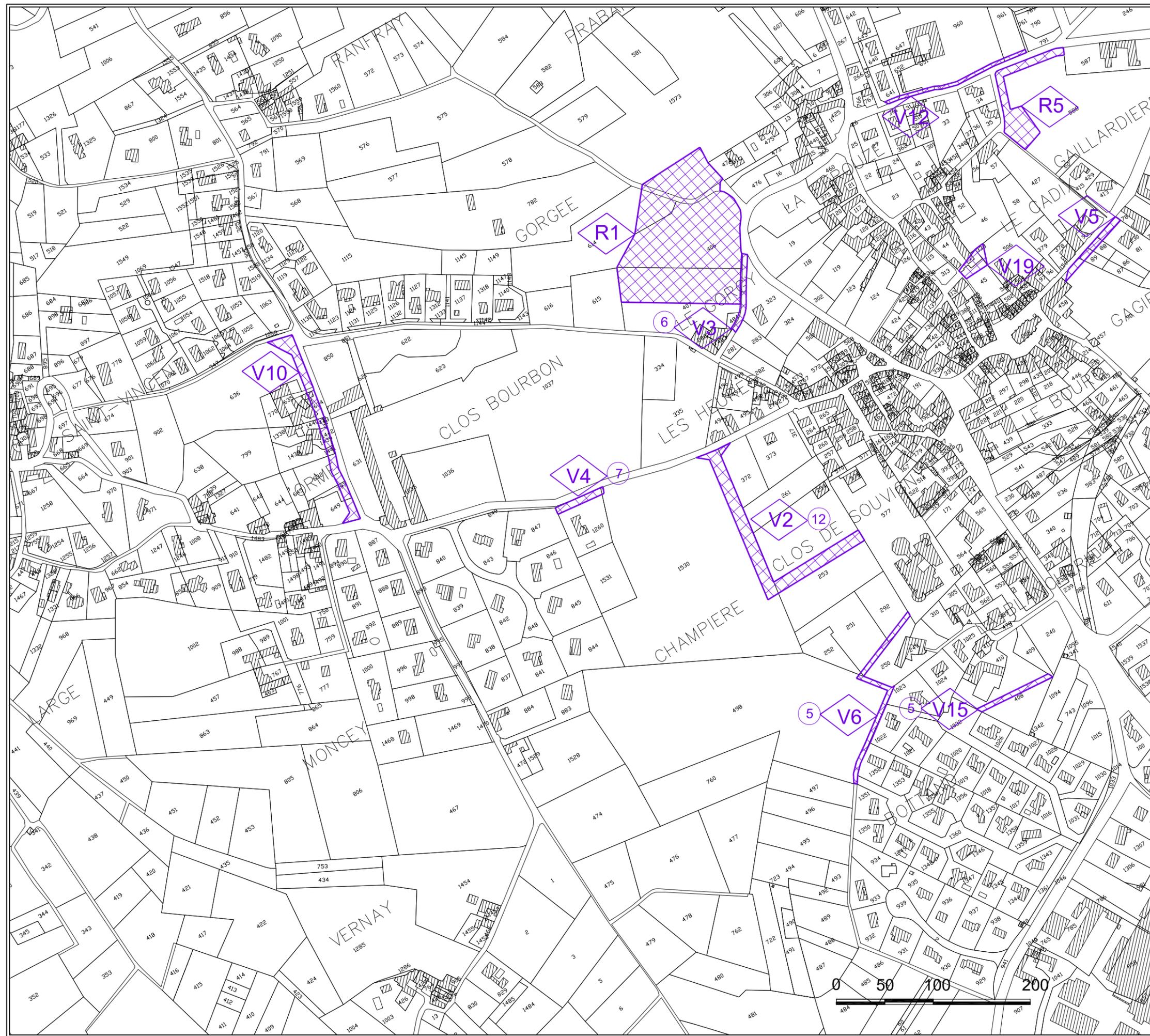
4-5 Liste des emplacements réservés

Révision prescrite le :	07 décembre 2009
Arrêtée le :	28 juin 2012
Approuvée le :	15 avril 2013

Echelle d'Origine 1/ 5 000

Planche 4

-  R1 Emplacement réservé pour équipement public
-  V1 Emplacement réservé pour la voirie



Plan Local d'Urbanisme

4 - Document Graphique du règlement

4-5 Liste des emplacements réservés

Révision prescrite le :	07 décembre 2009
Arrêtée le :	28 juin 2012
Approuvée le :	15 avril 2013

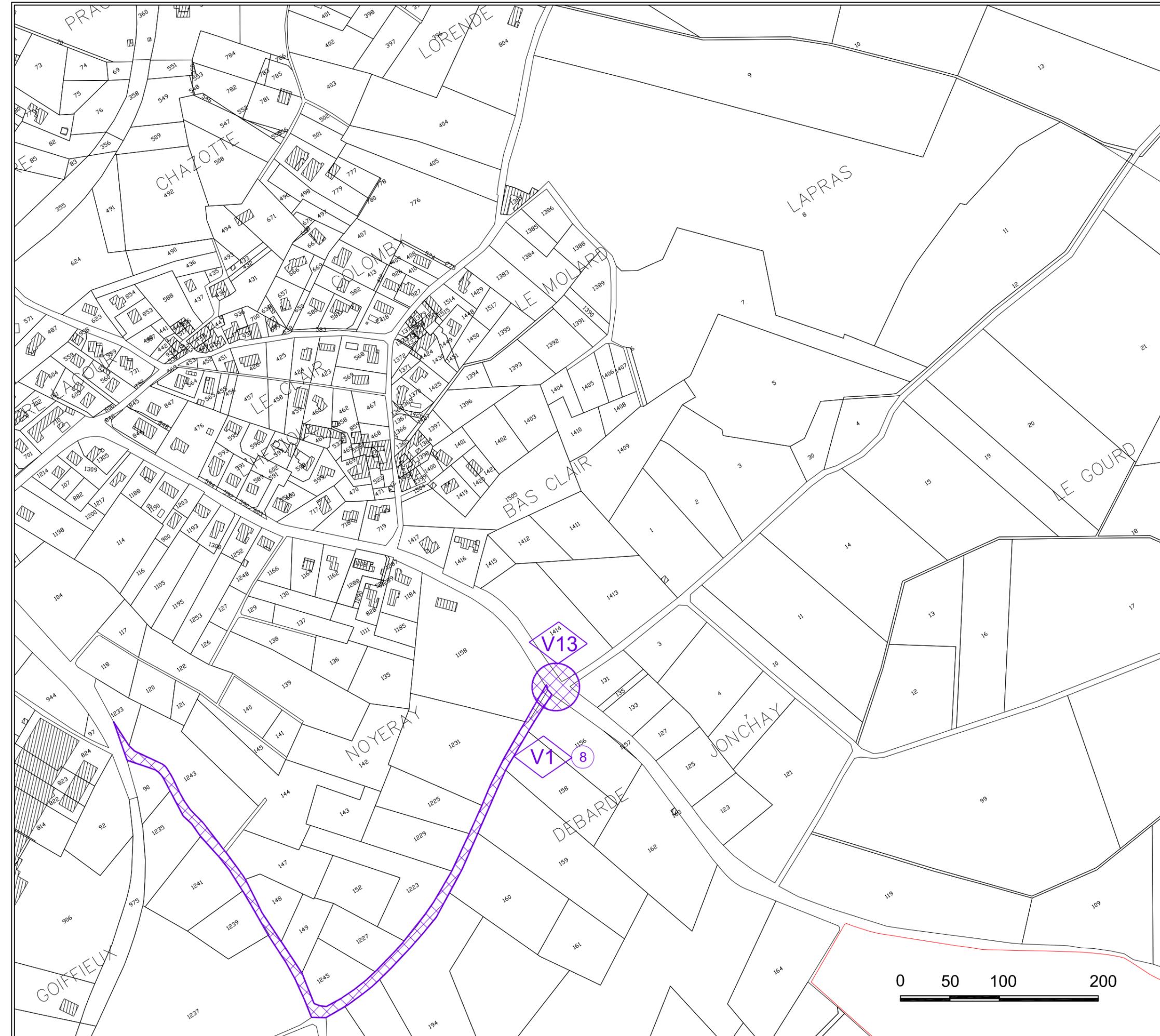
Echelle d'Origine 1/ 5 000

Planche 5

 R1 Emplacement réservé pour équipement public

 V1 Emplacement réservé pour la voirie

0 50 100 200



4 - Document Graphique du règlement
4-5 Liste des emplacements réservés

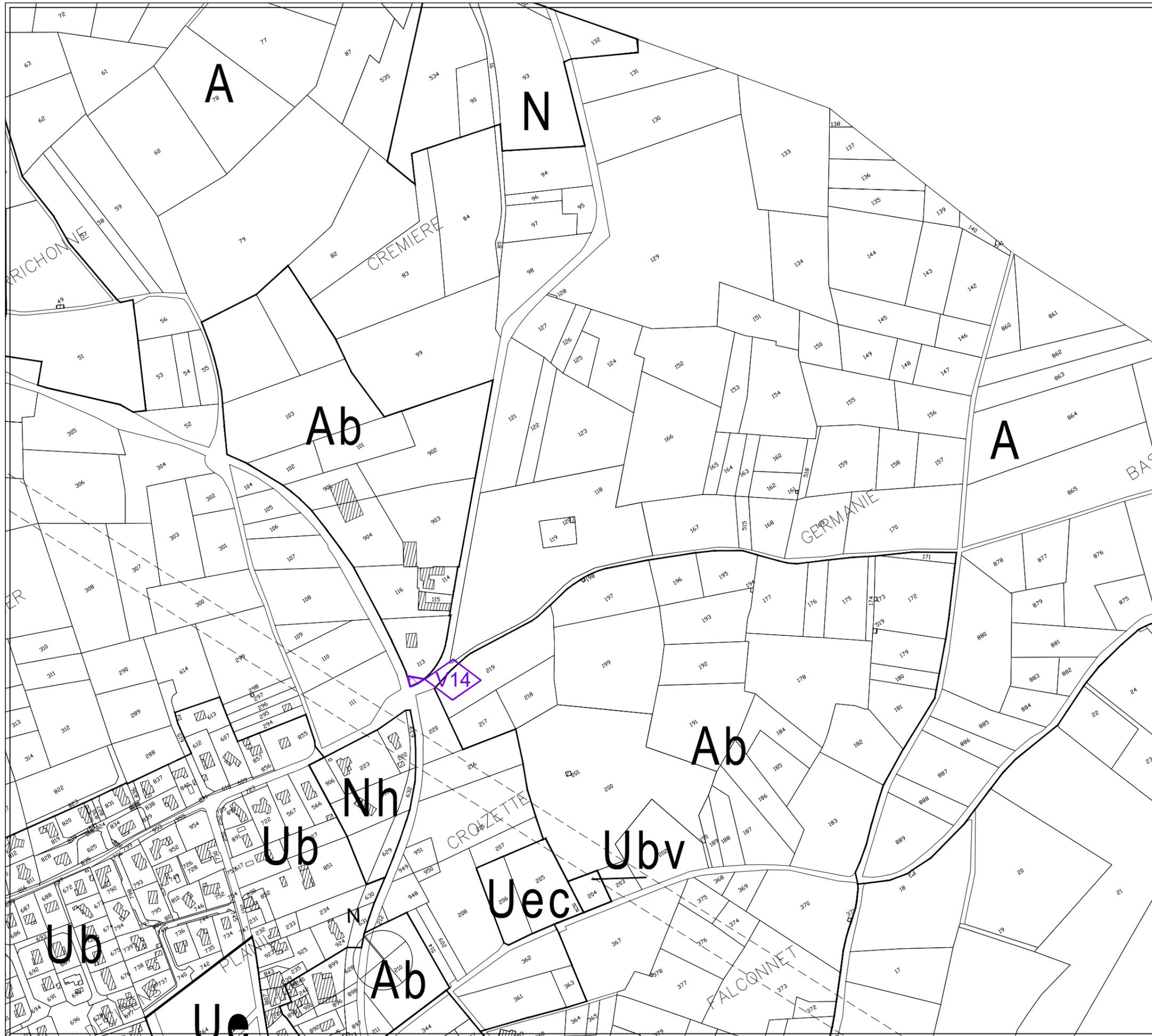
Révision prescrite le :	07 décembre 2009
Arrêtée le :	28 juin 2012
Approuvée le :	15 avril 2013

Modification n° 5 :

Echelle d'Origine 1/5 000

Planche 6

-  Emplacement réservé pour équipement public
-  Emplacement réservé pour la voirie



Plan Local d'Urbanisme

4 - Document Graphique du règlement

4-5 Liste des emplacements réservés

Révision prescrite le :	07 décembre 2009
Arrêtée le :	28 juin 2012
Approuvée le :	15 avril 2013

Echelle d'Origine 1/ 5 000

Planche 7

-  Emplacement réservé pour équipement public
-  Emplacement réservé pour la voirie

